

dans leur jeunesse, alors que bien d'autres élevaient des familles, prévoir pour leur vieillesse.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) est celui qui explique ce projet de loi à la Chambre. J'estime souvent qu'il n'est pas le ministre à qui nous devrions nous adresser de l'autre côté de la Chambre lorsque nous discutons de telles mesures. Je ne veux naturellement pas mettre les mots dans la bouche du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Il a assumé la responsabilité de la santé et du bien-être du peuple canadien dans le domaine de la juridiction fédérale. Toutefois, je ne puis m'empêcher de penser que, si nous pouvions le libérer de ce qu'on appelle la solidarité ministérielle, il nous dirait, car il appartient au même groupe d'âge que moi—peut-être est-il de quelques années plus jeune—qu'il reconnaît l'insuffisance des mesures qu'il propose dans ce bill.

Je me rappelle, comme, je suppose, tous ceux qui ont participé à la dernière campagne électorale, la fanfare qui annonçait à l'époque la lutte contre la pauvreté. Si cette mesure est une réponse à la lutte contre la pauvreté, cette lutte est, à mon avis, assez molle. Cette lutte est peut-être dans la même situation que notre pays, d'après le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles, dans l'actualité mondiale; nous ne pouvons que faire un effort de défense très fragile. J'estime que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social est dans cette situation pour ce qui a trait aux promesses publiées et claironnées par la machine politique du parti libéral pendant la dernière campagne électorale.

J'aurais aimé que ce projet de loi soit présenté par le ministre des Finances (M. Sharp) parce que j'aimerais qu'il réponde aux questions soulevées au cours de ce débat. A mon avis, après le premier ministre peut-être, c'est lui qui détermine quelles priorités doivent être données à ce qui se fait au pays. C'est lui qui devrait prendre la parole à la Chambre et expliquer pourquoi nous devons nous contenter de cette misérable demi-mesure. Quant aux politiques ministérielles, c'est lui qui établit le genre de priorités qui existent dans notre société, où nous voyons d'une part des dépenses extravagantes et luxueuses à des fins insignifiantes et inutiles et d'autre part, comme les préopinants l'ont signalé, nous savons que des milliers et des milliers de Canadiens doivent vivre au seuil de la famine.

Comme le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles qui évoque parfois les coutumes des

anciennes peuplades indiennes de la Colombie-Britannique, je tends à reconnaître que nous sommes parfois moins bienveillants que certaines sociétés primitives d'antan. Je crois qu'en général les sociétés primitives acceptaient une des deux attitudes à adopter quant au sort réservé à leurs «anciens». Ou bien ils prenaient les mesures nécessaires afin de mettre fin à leurs jours de façon rapide et sans douleur lorsqu'ils avaient atteint un âge où ils ne pouvaient plus subvenir à leurs besoins, ou ils acceptaient d'emblée le droit qu'avaient les personnes âgées de leur société à partager intégralement le degré d'abondance que l'ensemble de la société pouvait offrir. A notre ère que l'on qualifie civilisée, avancée et technique, nous ne sommes pas prêts à user de tant de bienveillance. Nous sommes prêts à laisser les vieillards s'éterniser dans une mort lente faute de pouvoir mener une vie décente. Je pense parfois qu'il serait plus honnête de leur dire: La meilleure chose que vous ayez à faire est de trouver le pont le plus rapproché et de vous jeter à la rivière au lieu de continuer à vivre pendant des mois et des années de la façon dont nous insistons que vous viviez, au milieu de l'abondance et de la prospérité.

Je ne prétends pas que le ministre des Finances et le gouvernement, dans l'ensemble, soient les seuls chargés de déterminer des priorités à ce sujet. Je suppose que l'établissement de priorités reflète, dans une large mesure, l'état d'esprit de bon nombre de gens de la société actuelle; il reflète l'attitude des gens siégeant dans les conseils de la haute finance.

Hier soir, au cours de l'heure réservée aux mesures d'initiative parlementaire, nous avons étudié un bill concernant le nouveau financement d'une certaine compagnie. Au cours d'un échange de propos, le parrain du bill s'est formalisé de certaines de mes observations et a fait remarquer que je n'étais pas très au courant des bons usages d'une corporation. J'ai admis ne pas être une autorité en ce qui, dans l'esprit de bien des gens, constitue une bonne façon de procéder en affaires. D'autre part, j'ai dit en savoir assez pour me rendre compte que si le député, parrain du bill, estime que la proposition contenue dans le projet de loi est une bonne pratique en affaires, alors lui et moi continueront de différer d'avis car, quant à moi, la pratique proposée par le projet de loi consistait à arracher jusqu'au dernier cent du public consommateur au Canada pour enrichir une petite minorité de gens de notre société.